A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

A retenir :

Pas de nouveaux symptômes, mais évolution de ceux observés, malgré traitement
Risque mildiou reste moyen à élevé
Vol d'eudémis en cours

Mildiou :
Les prochaines pluies annoncées en fin de semaine pourraient être contaminantes
Si votre vigne n'est pas protégée, traitement à prévoir cette semaine (si pluies du week-end confirmées)

Oïdium:
A ce stade, la vigne doit être protégée, d'autant plus que les premiers symptômes apparaissent.
Commencer à prévoir le meilleur moment pour le renouvellement du traitement oïdium. Dans l'idéal, il doit être fait au plus près de la floraison. Cette dernière devrait débuter la semaine prochaine pour les parcelles les plus précoces.

Black rot :
N'envisagez un traitement spécifique que si vous avez eu des dégâts notables l'année dernière.
Dans les autres cas, les traitement anti-oïdium et mildiou avec une double homologation black-rot devraient suffire.
Pas de traitement spécifique à prévoir

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr